

Rapport Financier - « Exercice 2022 »

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers adhérents,

Est-ce que le **Plan Budgétaire sur 5 ans** (2018-2022) voté ici même en AG le 24 avril 2018 et qui est arrivé à son terme sur l'exercice 2022, nous a permis d'atteindre nos objectifs : d'une part de résorber une partie de notre déficit structurel annuel, et d'autre part de préserver nos fonds propres à un niveau acceptable pour une association de notre taille ?

A la lecture des chiffres contenus dans ce rapport financier 2022 (voir pages suivantes) et des quelques analyses que nous allons vous présenter, la réponse est très mitigée.

Je me permets de vous rappeler un élément essentiel. Lors du vote de ce Plan Budgétaire par le Conseil d'Administration (CA) de la MJC, nous avons envisagé un certain nombre d'éléments sauf, bien sûr, que la MJC, tout comme le monde entier, allait voir son modèle économique percuté de plein fouet par la pandémie COVID.

- **Les fonds propres** (hors provisions retraites) : nous avons prévu qu'ils seraient fin 2022 à **541 000€** et ils sont à **548 500€** au bilan 2022. L'objectif est donc atteint ;
- **Le déficit structurel** : nous avons prévu que notre compte de résultat 2022 serait déficitaire de **44 000€** alors que nous présentons à la clôture de nos comptes 2022 un déficit de **90 000€**. Là l'objectif est loin d'être atteint. C'est l'élément le plus important et je dirais le plus inquiétant pour l'avenir car notre **Budget Prévisionnel 2023** affiche lui aussi un gros déficit à hauteur de **61 000€**, ce qui sollicitera à nouveau fortement nos fonds propres.

La question de fond pour le Conseil d'Administration est : combien d'années la MJC pourra encore tenir avec un déficit de ce niveau ? La réponse est **4 ou 5 ans maximum**.

Pour que vous compreniez bien nos difficultés budgétaires et leurs origines, je vous propose de consulter le tableau suivant qui compare notre point le plus haut **entre 2014 et 2022** tant au niveau des charges que des produits.

Vous pourrez constater que nous avons réduit considérablement nos charges salariales de **137 000€**, mais parallèlement nos principaux produits ont malheureusement baissé de **209 000€**, soit un trou budgétaire de **72 000€** sans tenir compte de l'inflation sur cette longue période.

| TABLEAU BORD ANALYSE BUDGETAIRE | | | |
|-------------------------------------|------------|---------|-----------------|
| | Point haut | 2022 | Variation |
| PRODUITS | | | |
| Subv Ville + poste direction (2014) | 172 137 | 153 804 | -18 333 |
| Recettes activités (2019) | 535 600 | 365 982 | -169 618 |
| Adhésions (2019) | 30 400 | 23 263 | -7 137 |
| Placements financiers (2018) | 18 800 | 4 945 | -13 855 |
| Total baisse des produits | | | -208 943 |
| CHARGES | | | |
| Salaires bruts permanents (2019) | 266 000 | 223 405 | -42 595 |
| Salaires bruts ATA (2019) | 300 700 | 240 764 | -59 936 |
| Charges patronales (2019) | 172 635 | 138 084 | -34 551 |
| Total baisse des charges | | | -137 082 |
| Variation produits/charges | | | -71 861 |

A la lecture de ce tableau, la solution est claire : soit nous serons en capacité dans les 4 années à venir d'accroître nos ressources propres, c'est-à-dire principalement de faire revenir les **550 adhérents** perdus depuis la pandémie ; soit de réduire encore plus nos charges de personnel mais la limite a été quasi atteinte, ou bien nous devons nous retourner vers les Collectivités Publiques et principalement la Ville de Sainte Foy qui est notre plus important financeur. Nous rappelons également à nos adhérents et sympathisants que la MJC étant « Organisme d'intérêt général » peut recevoir des dons et que ceux-ci ouvrent droit à réduction d'impôt.

Pour la prochaine saison (2023/2024), compte tenu de tous ces éléments et de l'inflation actuelle, le Conseil d'Administration n'a pas eu d'autre choix que de voter une augmentation de **6%** des forfaits d'activités.

Par ailleurs, le CA propose à l'Assemblée :

- d'affecter le résultat déficitaire 2022 dans la ligne report à nouveau au Passif du Bilan ;
- en accord avec notre Commissaire aux comptes de transférer le montant de la ligne « Autres réserves » dans la ligne « Report à nouveau » au Passif du Bilan ;
- d'augmenter de **1€** les tarifs de notre carte d'adhésion qui passeraient ainsi de 13 et 15€ à 14 et 16€.

Pour le Conseil d'Administration,
Christine Creveaux, Trésorière